

# Rentrée : les 7 angoisses des profs

## Dès novembre, le recrutement des enseignant(e)s sera beaucoup mieux encadré

**A** quelques jours de la rentrée scolaire, alors que la crise politique sévit toujours au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont dépend notre enseignement, les enseignants sont inquiets. Nous avons consulté leurs représentants syndicaux, Joseph Thonon (CG-SP socialiste), Eugène Ernst (CSC chrétienne) et Masanka Tshimanga (SLFP libérale), pour voir les angoisses qui reviennent le plus souvent ces derniers jours. Nous avons aussi pris la température du côté de Roberto Galluccio, l'administrateur délégué du réseau des communes et provinces (CPEONS).

Une source d'inquiétude importante, c'est la réforme des titres et fonctions. Un vaste travail qui concerne les diplômés requis pour dispenser les cours. La réforme, qui est en-

trée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016, doit assurer une plus grande équité entre les enseignants, une professionnalisation renforcée des métiers et une meilleure adéquation entre les demandes d'emploi et les offres disponibles dans les écoles. En d'autres termes, les écoles ne pourront plus engager « n'importe qui » (c'est une image, pas un jugement péjoratif), à savoir quelqu'un qui n'a pas les titres requis pour enseigner la matière. Sauf si elle peut prouver qu'il n'y a personne de disponible avec ces titres.

### INSATISFACTION

Oui, oui, on a bien écrit septembre... 2016, pas 2017. Explications. « La réforme était faite en 2014 et on a laissé deux ans aux écoles pour la mettre en place », explique Joseph Thonon (CGSP). « Elle a donc été réellement lancée en 2016...

Mais la ministre a donné une dérogation aux écoles jusqu'en novembre 2016, qui a été prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire. »

Et même jusqu'en novembre prochain ! On attend donc toujours un texte qui sera assoupli. C'est un enjeu vital pour un secteur où les directeurs désespèrent parfois de trouver le personnel nécessaire pour remplir les horaires. « Pour autant que l'on ne continue pas avec les dérogations toute l'année », craint Masanka Tshimanga (SLFP). « Les inquiétudes des enseignants seront ravivées en novembre. »

Roberto Galluccio (CPEONS) avance, lui, qu'il « n'y a aucune assurance juridique que tous les cas seront jugés de la même façon ». Bref, on continue à travailler avec des mesures provisoires ; le texte de la réforme, jugée nécessaire, ne donnant pas tous leurs apaisements aux

enseignants, aux syndicats, ainsi qu'aux directions. Du côté du Secrétariat de l'enseignement catholique, on fait aussi part d'une certaine insatisfaction vis-à-vis de la situation actuelle.

**> La réponse du cabinet de la ministre :** « Il existe un moratoire pour assurer un maximum de cohérence et que la rentrée se passe au mieux », explique le porte-parole de M<sup>me</sup> Schyns (cdH). « On mettra les choses en place en novembre pour que l'on s'habitue tranquillement au texte. Il y aura des assouplissements pour les profs en place qui n'ont pas les titres requis (lisez : ils ne seront pas licenciés illico, NdlR). Des assouplissements aussi pour compléter son horaire. »

DIDIER SWYSEN

### Il débarque dans le secondaire, après les primaires

## Cours de citoyenneté : gare au chaos (bis)

Après les primaires, l'an dernier, voici donc le nouveau cours de philosophie et de citoyenneté qui débarque dans le secondaire. Une heure de ce nouveau cours est imposée à tous les enfants des écoles du réseau officiel et les parents doivent choisir si leurs enfants suivent une seconde heure du même cours ou une heure de religion ou de morale. Les syndicats fustigent la mise en œuvre tardive de ce cours, avec un décret adopté

en juillet, des parents qui n'ont souvent pas rendu leur choix de la seconde heure en juin, comme cela avait été demandé, des formations qui démarrent alors que les profs sont encore dans l'incertitude. Bref, le « bordel » selon certains. « Cela complexifie la rentrée », dit Joseph Thonon (CGSP). « On aurait pu faire ça à l'aise, mais là, c'est la confusion. On est prêt au niveau pédagogique, mais les profs sont dans l'incertitude, tout comme

les parents », renchérit Roberto Galluccio (CPEONS).

**> La réponse du cabinet :** « Oui, il faudra relancer les parents pour connaître leur choix ; oui, il faudra faire preuve de souplesse comme c'est le cas avec tout nouveau cours », dit le porte-parole de la ministre qui reste confiant : « Les implantations sont plus importantes en secondaire qu'en primaire, les profs devraient avoir plus de chances d'avoir un horaire complet

et donc cumuler moins d'écoles (maximum six, a-t-il été prescrit). Le fait de pouvoir donner cours de citoyenneté et de religion/morale dans la même école, mais pas aux mêmes élèves devrait aider également. Le travail sur le référentiel est de qualité et était prêt bien à temps. »

D.S.W.

## Les nouveautés de la rentrée

# Maternel : encadrement renforcé

À chaque rentrée, son lot de nouveautés. En voici quelques-unes.

> **Cours de philosophie et de citoyenneté.** Ils débarquent donc dans le secondaire (on parle ici de l'enseignement officiel, pas du réseau libre qui l'organise d'une autre façon). Chaque enfant suivra une heure de ce cours. Les parents pourront choisir de lui faire suivre une seconde heure ou de le laisser suivre une heure de religion ou de morale.

> **Un meilleur encadrement en maternel.** Le Pacte d'excellence prévoit le recrutement de 1.100 personnes en trois ans. Cela commence cette année. À partir de 35 élèves, le ratio enseignants-enfants est revu à la hausse en faveur de l'encadrement.

> **Nouvelles grilles horaires.** Dès septembre 2017 se poursuivra la mise en œuvre, en 4<sup>e</sup> et en

6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire technique et artistique de qualification et professionnel, de nouvelles grilles horaires. La part de formation générale est renforcée tant pour acquérir des compétences que des savoirs en matière de citoyenneté. Ces nou-

## Séjours pédagogiques avec nuitées : on change les règles

velles grilles ont été appliquées en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> en septembre 2016. Elles le seront en 7<sup>e</sup> professionnelle l'année prochaine. Par ailleurs, le cours de langue moderne devient obligatoire en 3<sup>e</sup> professionnelle.

> **Les séjours pédagogiques avec nuitée(s).** On ne parle plus de « classes de dépaysement et d'activités extérieures », mais de « séjours pédagogiques avec nuitée(s) ». Tous les dossiers devront être accompagnés d'un volet pédagogique ; le taux minimal de participation est revu en fonction de la taille des classes/groupe dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire et a été abaissé à 70 % (au lieu de 75 %) dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement maternel ordinaire. La durée d'un séjour et la durée maximale de séjour durant une année scolaire sont modifiées : passage à 20 jours de classe au lieu de 30 jours. Aucune non-participation d'un élève pour des motifs financiers ne pourra être acceptée. ●

D.S.W.

## Pensions et fins de carrière

# Pour la ministre, il y a bien une pénibilité du métier

Le gouvernement de la Fédération et les partenaires sociaux ont signé, en juillet, un protocole d'accords sectoriels qui prévoit notamment le maintien du mécanisme actuel de départ anticipé à la pension pour les enseignants. L'exécutif francophone s'engage à défendre les intérêts de ceux-ci lors des discussions portant sur la réforme des pen-

sions. « Clairement, on attend du ministre Bacquelaine qu'il infléchisse ses positions », précisait alors le cabinet Demotte. Entre le ministre fédéral des Pensions et ses collègues de la Fédération, cela a souvent été tendu. Si le MR débarquait au gouvernement francophone, remettrait-il en cause les décisions récentes ? « Les enseignants craignent que

leurs pensions soient malmenées », expliquent MM. Thonon (CGSP) et Ernst (CSC).

> **La réponse du cabinet :** « La ministre ne change pas sa position. Quelle que soit la majorité, elle maintiendra sa demande de ranger le métier d'enseignant parmi les métiers pénibles. Elle ne changera pas son discours sur la pénibilité du métier, c'est clair ! » ●

D.S.W.

## Nouvelle majorité ou statu quo

# La crise politique effraie

La crise politique qui perdure à la Fédération Wallonie-Bruxelles est une grande source d'inquiétudes chez les enseignants, nous dit-on. Statu quo avec des partenaires PS et cdH qui se regardent en chiens de faïence et se font de sales coups en douce ? Nouvelle majorité MR-cdH-DéFI qui veut remettre en cause, par exemple, le Pacte d'excellence, principalement l'allongement du tronc

commun jusqu'à la fin de la 3<sup>e</sup> secondaire ? (exigence du MR) « Les mesures de renforcement de l'encadrement en maternel pourraient-elles être remises en cause ? Et si pas cette année, les années suivantes ? », se demande Eugène Ernst (CSC). « Tout ce qui a été mis en place sera-t-il maintenu ? », s'interroge Masanka Tshimanga (SLFP).

> **La réponse du cabinet...** Il

n'y en a pas officiellement, le sujet étant très délicat. On a juste appris à bonne source que le Pacte est si important que l'on ne peut pas repartir de zéro comme cela. Le tronc commun ? Puisque cela ne se fera pas du jour au lendemain, on pourrait partir de l'expérience avec la première cohorte qui durera jusqu'en 2026 et faire une évaluation vers 2023... Vous nous suivez ? ●

D.S.W.

**Les éducateurs inquiets pour leur avenir**

## Renforcer l'administratif avec des éducateurs

« Tout comme cela se passe avec les institutrices maternelles, on reçoit des appels d'éducateurs qui craignent de perdre leur place à tout moment, même s'ils travaillent déjà depuis plusieurs années dans une école », explique Masanka Tshimanga (SLFP). « On aurait dû réguler leurs études plutôt que de leur laisser choisir une filière bouchée (...) Nous avons émis l'idée que les éducateurs puissent être choisis pour renforcer l'encadrement administratif tel qu'il est prévu par le Pacte d'ex-

cellence. Nous espérons que la ministre sera d'accord. Les éducateurs se demandent à quelle sauce ils seront mangés, alors qu'ils ont leur utilité dans nos écoles. »

**> La réponse du cabinet :** « Les éducateurs verront leur rôle renforcé dans le cadre de la réforme des titres et fonctions. Il est prévu, écrit noir sur blanc, qu'ils puissent entrer en ligne de compte pour renforcer l'encadrement administratif. Nous ne changeons pas d'avis ». ●

**Les politiques veulent l'abroger**

## Décret inscriptions : une idée frustrante

Le décret inscriptions a été remis lundi sous le feu des projecteurs, suite à la sortie d'Olivier Maingain (DéFI), l'homme qui peut débloquer la crise politique à la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui a annoncé que son parti voulait abroger ce décret si contesté depuis sa mise en œuvre. « Le moment n'était peut-être pas bien choisi, car on est en plein dedans pour l'instant », explique Roberto Galluccio

(CPEONS). « Vu la réaction des autres partis, les parents des en-

fants qui sont toujours sans école secondaire en cette fin du mois d'août, ont compris qu'ils seraient les derniers sacrifiés de ce décret. Cela renforce les frustrations et rend la rentrée moins seraine. »

**> La réponse du cabinet :** « Maingain a été assez catégorique, mais on a noté que ses collègues parlaient plutôt de réaménagement du décret, c'était plus soft. Ce n'est pas le décret qui provoque le problème, mais le fait que les parents veulent inscrire 400 enfants là où il y a place pour 200. Quel que soit le système, tous n'iront pas dans cette école-là ».

Détail amusant : hier, sur Twit-

ter, l'ancienne ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet (cdH) disait qu'un projet existait depuis 2016, qu'il suffisait d'en discuter... ●

D.S.W.

**C'est tout nouveau !**

## Plans de pilotage des écoles: les profs inquiets

Afin d'améliorer la gouvernance des écoles, elles rédigeront progressivement, dès 2018, des plans de pilotage assortis de contrats d'objectifs. Cela en rebute certains, car ce serait « la mise en concurrence des écoles ». « La crainte, c'est que cela devienne le plan des directions,

sans concertation avec les enseignants et que cela représente un surcroît de boulot », résume Eugène Ernst (CSC)

**> La réponse du cabinet :** « Ce ne sera pas les plans des directions, c'est écrit dans le Pacte. Les enseignants ont compris, lors des réunions autour du Pacte que la ministre a

tenues, qu'en travaillant ainsi, on redonnait du sens au projet collectif d'une école. C'est plus un avantage qu'un défaut. Les premières directions qui bénéficieront d'une aide administrative seront celles qui lancent ces plans dès maintenant ». ●

D.S.W.